



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

football professionnel

Question écrite n° 57682

### Texte de la question

M. Sébastien Huyghe appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports, sur la tenue de la coupe du monde de football au Brésil du 12 juin au 13 juillet 2014. Dans un souci de transparence et dans le cadre de la République exemplaire annoncée par le Président de la République, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les noms et qualités des personnes invitées par le Gouvernement ou le Président de la République à se rendre au Brésil afin d'assister à l'une ou plusieurs des rencontres de la compétition, partiellement ou intégralement aux frais de l'État ou de tout organisme public ou parapublic.

### Texte de la réponse

Hormis les ministres et les membres de leurs cabinets respectifs, ainsi que le Délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES), aucune personne n'a été invitée et prise en charge sur frais publics par le gouvernement français ou le Président de la République, lors de la coupe du monde de football 2014. Lors de son déplacement Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, était accompagnée de son officier de sécurité, d'Etienne Grass, directeur de cabinet, de Shéraz Gasri, conseillère diplomatique, et d'Arnaud Flanquart, conseiller aux politiques sportives. Pour sa part, Thierry Braillard, secrétaire d'Etat chargé des sports, était accompagné de son officier de sécurité, et de Gilles Alayrac, conseiller auprès du secrétaire d'Etat, chef de cabinet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Huyghe](#)

**Circonscription :** Nord (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57682

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 juin 2014](#), page 4844

**Réponse publiée au JO le :** [22 septembre 2015](#), page 7268